



Conseil du développement industriel
Cinquante-deuxième session
Vienne, 25-27 novembre 2024

Comité des programmes et des budgets
Quarantième session
Vienne, 10 et 11 juin 2024
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
**Situation financière de l'ONUDI et question
du solde inutilisé des crédits ouverts**

Situation financière de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONUDI au 31 mars 2024.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1	2
II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2024-2025	2-6	2
III. Nouvelles priorités, gains d'efficacité, transformation numérique et recouvrement intégral des coûts	7-12	3
IV. Contributions mises en recouvrement		4
V. Droit de vote	13-14	5
VI. Plans de paiement pluriannuels	15-16	5
VII. Arriérés d'anciens États Membres	17	6
VIII. Solde inutilisé des crédits ouverts au 31 décembre 2023	18	6
IX. Mesure à prendre par le Comité	19	6
Annexe	20	7
État des contributions au budget ordinaire		8



I. Aperçu général

1. Au 31 mars 2024, la situation financière pouvait se résumer par les grands points suivants :

a) Le montant brut des crédits ouverts au titre du budget ordinaire pour l'année 2024 s'élève à 80,1 millions d'euros. Au 31 mars 2024, le montant des dépenses engagées au titre de ce budget s'élevait à 21,1 millions d'euros, soit 26,3 % du budget approuvé pour l'année ;

b) Le montant brut des crédits ouverts au titre du budget opérationnel pour l'année 2024 s'élève à 23,6 millions d'euros. Au 31 mars 2024, le montant des dépenses engagées au titre de ce budget s'établissait à 4,8 millions d'euros, soit 20,5 % du budget approuvé pour l'année ;

c) Le montant des dépenses engagées au titre de la gestion des bâtiments s'élevait à 17,5 millions d'euros, conformément au plan de travail en vigueur ;

d) Au 31 mars 2024, le taux de recouvrement des contributions pour l'année 2024 était de 21,3 %, contre 33,0 % en 2023 et 35,2 % en 2022 ;

e) Le taux de recouvrement des arriérés de contributions des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours était de 2,2 %. Les taux de recouvrement des arriérés de contributions au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 par rapport aux contributions de ces deux années étaient respectivement de 4,3 % et 3,6 % ;

f) Le montant des contributions non acquittées s'élevait à 153,4 millions d'euros, comme indiqué dans l'annexe au présent document (dont 69,1 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros par l'ex-Yougoslavie), contre 142,9 millions d'euros et 138,5 millions d'euros à la même période en 2023 et 2022, respectivement ;

g) Le solde approuvé du Fonds de roulement s'établissait à 7 423 030 euros. Cependant, un montant de 156 165 euros restait à verser au 31 mars 2024 ;

h) À la fin de mars 2024, le montant consacré aux activités de coopération technique atteignait 87,1 millions de dollars des États-Unis ;

i) Un document de séance (PBC.40/CRP.4) sera publié avant l'ouverture de la session pour actualiser les informations relatives à l'état des contributions et à l'exercice du droit de vote.

II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2024-2025

A. Budget ordinaire

2. Des crédits d'un montant de 60,2 millions d'euros ont été alloués au début de 2024, et au 31 mars, le montant des dépenses engagées au titre du budget ordinaire s'élevait à 21,1 millions d'euros, soit 26,3 % du montant brut total des crédits approuvés pour cette année.

B. Budget opérationnel

3. Des crédits d'un montant de 17,9 millions d'euros ont été alloués au début de 2024, et au 31 mars, le montant des dépenses engagées au titre du budget opérationnel s'élevait à 4,8 millions d'euros, soit 20,5 % du montant brut total des crédits approuvés pour cette année.

4. À la fin de mars 2024, le montant consacré aux activités de coopération technique atteignait 87,1 millions de dollars des États-Unis (engagements de dépenses compris), soit 12,2 millions de dollars de plus qu'en 2023. Les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui aux programmes s'élevaient à 7,9 millions de dollars des États-Unis au premier semestre de 2024.

C. Gestion des bâtiments

5. Des crédits d'un montant de 33,8 millions d'euros ont été alloués au début de 2024, soit 92,8 % du budget approuvé. Le budget alloué à la gestion des bâtiments est exécuté conformément au plan de travail en vigueur.

6. Au 31 mars 2024, le montant des dépenses engagées s'élevait à 17,5 millions d'euros, soit 48,0 % du montant brut du budget approuvé pour la gestion des bâtiments.

III. Nouvelles priorités, gains d'efficacité, transformation numérique et recouvrement intégral des coûts

7. À l'alinéa ii) du paragraphe h) de sa décision GC.20/Dec.15, la Conférence générale a prié le Directeur général « [d]e rendre compte, aux deux prochaines sessions du Comité des programmes et des budgets, des gains d'efficacité et des économies réalisés entre les sessions, étant entendu que la recherche de gains d'efficacité et d'économies [devait] être un souci permanent de la direction, sans entraver les fonctions essentielles de l'Organisation ».

8. De 2022 à 2024, l'ONUDI a lancé plusieurs initiatives visant à accroître l'efficacité de la coopération technique, qui portaient notamment sur le recouvrement intégral des coûts et sur l'intensification des activités de coopération technique et l'optimisation des ressources qui y étaient destinées. Dans l'ensemble, ses travaux sont structurés autour des recommandations énoncées dans un rapport établi conjointement avec KPMG et lors de consultations internes approfondies et d'ateliers organisés entre la fin de 2023 et le début de 2024. Ces travaux sont en cours et des progrès considérables ont été accomplis, notamment dans le réexamen et la consolidation du portefeuille de projets de coopération technique, ainsi que dans l'introduction d'un nouveau système d'enregistrement des temps de travail, le contrôle de mécanismes tels que celui de la clôture rapide des projets, l'amélioration des prévisions et la gestion stratégique du portefeuille. De nouvelles lignes directrices régissant les activités de coopération technique sont également en cours d'élaboration.

9. Une initiative de transformation numérique permet de rationaliser et d'automatiser les processus clefs, notamment dans les domaines de la gestion financière, de la gestion des voyages, des achats et des ressources humaines. Des progrès ont été faits, puisque des coûts sont évités depuis que l'automatisation robotisée des processus a été introduite pour le rapprochement des paiements, la saisie des données bancaires de référence des fournisseurs et le traitement des paiements des frais de voyage. Une économie de 0,2 million d'euros avait déjà été réalisée au cours de la dernière période considérée dans le cadre d'un projet de gestion bancaire à l'échelle mondiale (Global Banking Project), qui prévoyait une utilisation consolidée des banques par les services de trésorerie de l'ONUDI, l'harmonisation des méthodes et des logiciels de gestion bancaire et la réduction des coûts des transactions. La rationalisation et l'automatisation des processus administratifs clefs se poursuivent, grâce à un recours accru à l'intelligence artificielle, à la robotique et à d'autres technologies d'avant-garde.

10. Pour améliorer l'efficacité de son fonctionnement, l'ONUDI intensifie sa collaboration avec ses partenaires extérieurs et ses partenaires d'exécution. Cette collaboration devrait avoir des retombées importantes sur la prestation de services de coopération technique et l'exécution des projets, et à la fois permettre de concrétiser les priorités stratégiques de l'ONUDI, de stimuler l'innovation par l'adoption des meilleures pratiques et connaissances techniques en matière de gestion de projets et de subventions, de mettre à profit la présence sur le terrain des partenaires de l'Organisation pour promouvoir l'efficacité de son action, et de renforcer ses opérations d'appui.

11. L'élaboration de la méthode du recouvrement intégral des coûts sera bientôt achevée. Elle s'accompagne d'une analyse des résultats de l'élargissement du champ d'application du système d'enregistrement des temps de travail. La méthode du recouvrement intégral des coûts sera pleinement conforme aux dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux meilleures pratiques des organismes des Nations Unies et des partenaires financiers. Elle satisfera également les demandes des États Membres en faveur d'une comptabilité juste, transparente et équitable des coûts des projets, et donnera suite aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière 2020. Le programme de travail du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets comprend un point de l'ordre du jour relatif au recouvrement intégral des coûts et aux progrès accomplis dans ce domaine.

12. Concrètement, des cibles relatives au recouvrement intégral des coûts ont été définies dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2024-2025. Le principal objectif de ce dispositif est de faire peser le moins possible le financement des projets de coopération technique sur les ressources du budget ordinaire et de faciliter l'intensification des activités de coopération technique en améliorant les opérations internes, et pour ce faire, de recouvrer l'intégralité des coûts directement liés aux projets de coopération technique.

IV. Contributions mises en recouvrement

A. Recouvrement

13. Trente et un États Membres, dont quatre font partie des pays les moins avancés (PMA), ont acquitté l'intégralité de leurs contributions, et 45 autres, dont six font partie des PMA, ont effectué des versements partiels ou vu leur quote-part réduite pour l'année 2024 au titre du reversement du solde inutilisé des crédits ouverts. Le tableau 1 présente les contributions recouvrées pour la période allant de janvier à mars 2024, ventilées par liste d'États.

Tableau 1
Recouvrement des contributions (janvier-mars 2024)

(En millions d'euros)

Liste d'États ^a	Année en cours	Années antérieures	Total
A	2,09	0,15	2,24
B	11,94	0,00	11,94
C	0,75	1,60	2,35
D	2,01	0,00	2,01
États-Unis d'Amérique	0,00	0,00	0,00
Ex-Yougoslavie	0,00	0,00	0,00
Total	16,79	1,75	18,54

^a Voir document [GC.20/20/Rev.1](#).

B. Contributions non acquittées

14. L'état détaillé des contributions non acquittées au 31 mars 2024 figure à l'annexe du présent document. Le tableau 2 présente les quotes-parts et les contributions non acquittées à cette date, ventilées par liste d'États.

Tableau 2

Quotes-parts et contributions non acquittées au 31 mars 2024

Liste d'États ^a	Quotes-parts (%)	(En millions d'euros)		
		Année en cours	Années antérieures	Total
A	38,481	28,28	6,36	34,64
B	45,114	23,66	0,02	23,68
C	9,588	6,82	11,85	18,67
D	6,817	3,37	1,92	5,29
Total partiel	100,000	62,13	20,15	82,28
États-Unis d'Amérique		0,00	69,07	69,07
Ex-Yougoslavie		0,00	2,08	2,08
Total	100,000	62,13	91,3	153,43

^a Voir document [GC.20/20/Rev.1](#).

V. Droit de vote

15. Comme indiqué à l'annexe du présent document, l'exercice du droit de vote de 54 États Membres était suspendu au 31 mars 2024, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et de l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier. À titre de comparaison, c'était le cas de 51 États Membres à la même période l'année précédente. Le tableau 3 présente la situation concernant l'exercice du droit de vote dans les différents organes directeurs.

Tableau 3

Suspension de l'exercice du droit de vote au 31 mars 2024

Organe	Nombre d'États Membres		
	2024	2023	2022
Conférence générale	54	51	47
Conseil du développement industriel	4	5	3
Comité des programmes et des budgets	2	2	2

16. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2024, ces États Membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2021 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2022, ce qui représente un montant total minimum de 11 956 640 euros.

VI. Plans de paiement pluriannuels

17. Le tableau 4 récapitule l'état actuel de l'exécution des plans de paiement que les États Membres ont conclus en vue du règlement de leurs arriérés de contributions. Le Secrétariat note avec satisfaction et salue les efforts considérables qu'ont déployés les États Membres qui ont respecté les engagements et obligations énoncés dans leur plan de paiement. Les autres États Membres ayant des arriérés de contributions sont encouragés à envisager de conclure des plans de paiement afin de réduire leurs arriérés.

Tableau 4
État des plans de paiement au 31 mars 2024

(Montants en euros)

État Membre	Montant total des arriérés faisant l'objet du plan ^a	Montant restant à acquitter au 31 mars 2024	Montant dû en 2024	Durée (années)	Tranche due en 2024 (mois)	Tranche due	Versement effectué en 2024
Arménie	922 604	91 650	59 491	10	Juin	Neuvième	Programmé
Venezuela (République bolivarienne du) ^b	3 487 833	6 421 812	6 421 812	5	Mars	Deuxième, troisième, quatrième, cinquième	En retard
	4 410 437	6 513 462	6 481 303				

^a Montant total des arriérés au moment de la signature du plan.

^b Le plan de paiement ayant expiré en 2022, la possibilité d'un plan révisé est en cours de discussion avec l'État Membre.

VII. Arriérés d'anciens États Membres

18. Le montant des arriérés dus à l'Organisation s'élève à 69 068 887 euros pour les États-Unis d'Amérique (pour la période 1994-1996) et à 2 081 599 euros pour l'ex-Yougoslavie (pour la période 1990-2001). Le Secrétariat met tout en œuvre pour obtenir le règlement de ces arriérés.

VIII. Solde inutilisé des crédits ouverts au 31 décembre 2023

19. Sur un montant total de 3 153 901 euros à reverser au titre du solde inutilisé des crédits ouverts, il a été renoncé à 204 635 euros (6,5 %), qui ont été mis à disposition à diverses fins, comme indiqué dans le tableau suivant. En tout, 16 États Membres ont renoncé à leur part du solde inutilisé.

Tableau 5
Solde inutilisé des crédits ouverts au 31 décembre 2023

(Montants en euros)

État Membre	Montant auquel il a été renoncé	Affectation
Bhoutan	37	Fonds d'affectation spéciale thématiques
Bulgarie	2 407	Contribution à des fins spéciales au FDI ^a
État de Palestine	372	Fonds pour l'innovation et la transformation
Hongrie	10 646	Contribution à des fins spéciales au FDI ^a
Israël	25 073	Contribution à des fins spéciales au FDI ^a
Luxembourg	3 511	Fonds pour l'innovation et la transformation
Malawi	96	Fonds pour l'innovation et la transformation
Malte	881	Forum international de Vienne sur l'énergie et le climat
Maroc	2 860	Contribution à des fins spéciales au FDI ^a
Monaco	552	Transition de l'ONUDI vers le PGI SAP ^b
Myanmar	316	Fonds pour l'innovation et la transformation
Népal	314	Fonds pour l'innovation et la transformation
Norvège	39 477	Groupe de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
Pologne	40 000	Contribution à des fins spéciales au FDI ^a
Pologne	1 384	Transition de l'ONUDI vers le PGI SAP ^b
République de Corée	16 718	Contribution à des fins spéciales au FDI ^a
Suisse	29 996	Fonds d'équipement

<i>État Membre</i>	<i>Montant auquel il a été renoncé</i>	<i>Affectation</i>
Suisse	29 996	Fonds pour l'innovation et la transformation
Total	204 635	

^a Fonds de développement industriel.

^b Progiciel de gestion intégré « Systèmes, applications et produits de traitement de données ».

IX. Mesure à prendre par le Comité

20. Le Comité est invité à recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note des informations figurant dans le document PBC.40/5 ;
- b) Prie instamment les États Membres actuels et anciens qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard ;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre, à titre prioritaire, ses efforts, ainsi que ses échanges avec les États Membres actuels et anciens, afin d'assurer le recouvrement des arriérés. »

Annexe

État des contributions au budget ordinaire

(En euros)

Au 31 mars 2024

État Membre	Contributions non acquittées	Avances non versées au Fonds de roulement	Montant total dû	Année (depuis)	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
Afghanistan	21 013	0	21 013	2022P	Oui	0
Afrique du Sud	0	0	0	–	Oui	0
Albanie	10 845	0	10 845	2024P	Oui	0
Algérie	0	0	0	–	Oui	0
Allemagne	4 100 756	0	4 100 756	2024P	Oui	0
Angola	20 995	0	20 995	2022P	Oui	0
Antigua-et-Barbuda	12 158	223	12 381	2019P	Non	5 910
Arabie saoudite	1 585 257	5 940	1 591 197	2024	Oui	0
Argentine	3 077 669	0	3 077 669	2022P	Oui	0
Arménie	91 650	0	91 650	Plan de paiement	Oui	0
Autriche	0	0	0	–	Oui	0
Azerbaïdjan	38 016	0	38 016	2024P	Oui	0
Bahamas	85 905	148	86 053	2021P	Non	18 400
Bahreïn	72 595	742	73 337	2024P	Oui	0
Bangladesh	20 992	0	20 992	2022P	Oui	0
Barbade	0	0	0	–	Oui	0
Bélarus	0	0	0	–	Oui	0
Belize	7 608	0	7 608	2014P	Non	5 560
Bénin	19 163	223	19 386	2020P	Non	6 140
Bhoutan	789	0	789	2024	Oui	0
Bolivie (État plurinational de)	93 464	398	93 862	2020P	Non	31 880
Bosnie-Herzégovine	15 782	0	15 782	2024P	Oui	0
Botswana	2 541	0	2 541	2024P	Oui	0
Brésil	2 433 948	0	2 433 948	2024P	Oui	0
Bulgarie	0	0	0	–	Oui	0
Burkina Faso	0	0	0	–	Oui	0
Burundi	53 732	0	53 732	1995P	Non	51 680
Cabo Verde	3 764	0	3 764	2019P	Non	1 710
Cambodge	14 220	0	14 220	2023P	Oui	0
Cameroun	134 764	168	134 932	2015P	Non	87 940
Chili	2 374 340	3 118	2 377 458	2020P	Non	865 350
Chine	16 704 247	0	16 704 247	2024P	Oui	0
Chypre	0	0	0	–	Oui	0
Colombie	0	0	0	–	Oui	0
Comores	149 864	7	149 871	1986	Non	147 820
Congo	74 730	0	74 730	2012P	Non	54 390
Costa Rica	361 365	936	362 301	2020P	Non	125 440
Côte d'Ivoire	29 196	1 188	30 384	2024P	Oui	0
Croatie	119 411	0	119 411	2024P	Oui	0

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Année (depuis)</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Cuba	476 653	2 153	478 806	2020P	Non	164 670
Djibouti	2 061	0	2 061	2022P	Oui	0
Dominique	13 752	0	13 752	2006P	Non	11 700
Égypte	0	0	0	–	Oui	0
El Salvador	566 292	1 480	567 772	1988	Non	522 190
Émirats arabes unis	849 837	4 676	854 513	2024	Oui	0
Équateur	117 606	0	117 606	2023P	Oui	0
Érythrée	752	0	752	2024P	Oui	0
Espagne	2 855 672	6 459	2 862 131	2024	Oui	0
Eswatini	4 130	0	4 130	2023P	Oui	0
État de Palestine	24 658	0	24 658	2022P	Oui	0
Éthiopie	7 891	0	7 891	2024P	Oui	0
Fédération de Russie	2 335 274	0	2 335 274	2024	Oui	0
Fidji	8 960	149	9 109	2023P	Oui	0
Finlande	0	0	0	–	Oui	0
Gabon	177 353	0	177 353	2015P	Non	124 680
Gambie	0	0	0	–	Oui	0
Géorgie	1 721 449	742	1 722 191	1992P	Non	1 692 860
Ghana	134 690	1 187	135 877	2018P	Non	68 220
Grenade	24 263	0	24 263	1999P	Non	22 210
Guatemala	55 235	164	55 399	2024P	Oui	0
Guinée	28 841	76	28 917	2012P	Non	18 040
Guinée-Bissau	131 995	7	132 002	1988	Non	129 950
Guinée équatoriale	100 072	743	100 815	2011P	Non	71 000
Guyana	5 620	297	5 917	2023P	Oui	0
Haïti	11 327	371	11 698	2023P	Oui	0
Honduras	87 219	0	87 219	2016P	Non	54 260
Hongrie	278 997	0	278 997	2024	Oui	0
Îles Marshall	2 082	0	2 082	2022P	Oui	0
Inde	1 397 457	29 544	1 427 001	2024	Oui	0
Indonésie	722 325	0	722 325	2024	Oui	0
Iran (République islamique d')	1 739 891	0	1 739 891	2021P	Non	314 560
Iraq	1 042 233	371	1 042 604	2018P	Non	570 790
Irlande	587 074	9 872	596 946	2024P	Oui	0
Israël	0	0	0	2024	Oui	0
Italie	4 264 734	0	4 264 734	2024	Oui	0
Jamaïque	62 610	74	62 684	2018P	Non	33 350
Japon	8 975 893	0	8 975 893	2024P	Oui	0
Jordanie	29 196	149	29 345	2024P	Oui	0
Kazakhstan	158 351	0	158 351	2024P	Oui	0
Kenya	40 243	817	41 060	2024P	Oui	0
Kirghizistan	0	0	0	–	Oui	0
Kiribati	3 499	0	3 499	2020	Non	1 450
Koweït	311 927	0	311 927	2024P	Oui	0
Liban	196 253	0	196 253	2021P	Non	39 040
Libéria	2 866	0	2 866	2021P	Non	810

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Année (depuis)</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Libye	184 386	0	184 386	2019P	Non	90 570
Lesotho	789	0	789	2024P	Oui	0
Luxembourg	0	0	0	–	Oui	0
Macédoine du Nord	123 447	0	123 447	2009P	Non	97 110
Madagascar	10 489	0	10 489	2023	Oui	0
Malaisie	450 316	0	450 316	2024P	Oui	0
Malawi	22 850	0	22 850	2014P	Non	16 380
Maldives	33 881	289	34 170	2011P	Non	18 870
Mali	10 710	74	10 784	2023P	Oui	0
Malte	0	0	0	–	Oui	0
Maroc	73 384	148	73 532	2024	Oui	0
Maurice	0	0	0	–	Oui	0
Mauritanie	0	0	0	–	Oui	0
Mexique	1 580 232	0	1 580 232	2024P	Oui	0
Micronésie (États fédérés de)	3 789	0	3 789	2019P	Non	1 740
Monaco	0	0	0	–	Oui	0
Mongolie	5 296	0	5 296	2024P	Oui	0
Monténégro	0	0	0	–	Oui	0
Mozambique	10 349	0	10 349	2023P	Oui	0
Myanmar	14 779	0	14 779	2023P	Oui	0
Namibie	11 499	0	11 499	2024P	Oui	0
Népal	7 891	0	7 891	2024	Oui	0
Nicaragua	6 313	0	6 313	2024P	Oui	0
Niger	422	0	422	2024P	Oui	0
Nigéria	1 342 062	0	1 342 062	2020P	Non	513 940
Norvège	0	0	0	–	Oui	0
Oman	148 272	0	148 272	2024P	Oui	0
Ouganda	86 471	0	86 471	2012P	Non	64 550
Ouzbékistan	415 235	0	415 235	2003P	Non	303 910
Pakistan	289 660	296	289 956	2022P	Oui	0
Palaos	0	0	0	–	Oui	0
Panama	120 729	4 419	125 148	2024P	Oui	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	121 325	763	122 088	2003P	Non	86 130
Paraguay	69 261	1 336	70 597	2022P	Oui	0
Pays-Bas (Royaume des)	1 779 098	0	1 779 098	2024P	Oui	0
Pérou	129 930	0	129 930	2024P	Oui	0
Philippines	0	0	0	–	Oui	0
Pologne	0	0	0	–	Oui	0
Qatar	0	0	0	–	Oui	0
République arabe syrienne	31 375	0	31 375	2022P	Oui	0
République centrafricaine	126 685	7	126 692	1989	Non	124 640
République de Corée	3 444 324	47 063	3 491 387	2024	Oui	0
République démocratique du Congo	219 000	445	219 445	1989P	Non	197 520
République démocratique populaire lao	13 462	148	13 610	2023P	Oui	0

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Année (depuis)</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
République de Moldova	6 313	8	6 321	2024P	Oui	0
République dominicaine	89 955	2 004	91 959	2024P	Oui	0
République populaire démocratique de Corée	0	0	0	–	Oui	0
République-Unie de Tanzanie	0	0	0	–	Oui	0
Roumanie	417 422	15 069	432 491	2024P	Oui	0
Rwanda	19 090	0	19 090	2019P	Non	8 210
Sainte-Lucie	0	0	0	–	Oui	0
Saint-Kitts-et-Nevis	4 323	149	4 472	2021P	Non	840
Saint-Vincent-et-les Grenadines	126 155	7	126 162	1989P	Non	124 110
Samoa	0	0	0	–	Oui	0
Sao Tomé-et-Principe	149 864	7	149 871	1986	Non	147 820
Sénégal	28 122	0	28 122	2021P	Non	6 200
Serbie	42 610	593	43 203	2024P	Oui	0
Seychelles	3 858	0	3 858	2023P	Oui	0
Sierra Leone	6 554	0	6 554	2015P	Non	4 500
Slovénie	0	0	0	–	Oui	0
Somalie	149 863	7	149 870	1986	Non	147 820
Soudan	34 364	0	34 364	2020P	Non	12 440
Soudan du Sud	6 623	668	7 291	2023	Oui	0
Sri Lanka	59 970	297	60 267	2024P	Oui	0
Suriname	61 633	0	61 633	2013P	Non	46 490
Suède	1 084 189	0	1 084 189	2024P	Oui	0
Suisse	0	0	0	–	Oui	0
Tadjikistan	0	0	0	–	Oui	0
Tchad	147 749	297	148 046	1991	Non	134 330
Tchéquie	0	0	0	2024	Oui	0
Thaïlande	492 384	8 834	501 218	2024	Oui	0
Timor-Leste	4 401	0	4 401	2022P	Oui	0
Togo	2 367	0	2 367	2024P	Oui	0
Tonga	3 381	0	3 381	2020P	Non	1 330
Trinité-et-Tobago	48 284	0	48 284	2024P	Oui	0
Tunisie	30 714	0	30 714	2023P	Oui	0
Türkiye	9 133	0	9 133	2024P	Oui	0
Turkménistan	45 767	297	46 064	2024P	Oui	0
Tuvalu	9 938	148	10 086	2011P	Non	8 030
Ukraine	74 962	74	75 036	2024P	Oui	0
Uruguay	121 655	0	121 655	2024P	Oui	0
Vanuatu	2 171	0	2 171	2022P	Oui	0
Venezuela (République bolivarienne du)	6 421 812	0	6 421 812	2015P	Non	4 488 170
Viet Nam	123 138	0	123 138	2024P	Oui	0
Yémen	90 917	0	90 917	2012P	Non	68 990
Zambie	7 891	0	7 891	2024P	Oui	0
Zimbabwe	9 469	297	9 766	2024P	Oui	0
Total partiel	82 112 765	156 165	82 268 930			11 956 640

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Année (depuis)</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Ex-Yougoslavie ^b	2 081 599		2 081 599	1990(P)-2001		
État non membre :						
États-Unis d'Amérique ^c	69 068 887		69 068 887			
Total	153 263 251	156 165	153 419 416	1994(P)-1996		11 956 640

Notes :

(P) = versement partiel.

^a Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, l'exercice du droit de vote de 54 États Membres a été suspendu.

^b Question du paiement des contributions non acquittées en attente de règlement (résolution 63/249 de l'Assemblée générale).

^c État Membre de l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 1996.